



**Municipalité de Hatley**

2100, Route 143, Hatley (Québec) J0B 4B0

Tél. : 819 838-5877 – Sans frais : 1 866 838-5877 – Fax : 819 838-4646

adm@municipalitehatley.com – www.municipalitehatley.com

---

**AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES  
AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE  
DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

Aux personnes intéressées ayant le droit d'être de signer une demande de participation à un référendum sur le **second projet 2059**, adopté le 3 avril 2023, modifiant le règlement de zonage n° 98-06.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le **27 mars 2023**, le conseil a adopté le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 98-06.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ces dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande sont contenues aux articles suivants :

**Article 3 a)**

Objet : Ajouter l'usage services publics dans la zone Vill-4 dans la grille de spécifications des usages, permettant ainsi l'usage dans cette zone.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

**Une demande relative à la disposition ayant pour objet un article nécessitant une approbation référendaire:**

- peut provenir de chacune des zones de la municipalité et des zones contiguës à celles-ci.

Chacune des dispositions est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.



## **Municipalité de Hatley**

2100, Route 143, Hatley (Québec) J0B 4B0

Tél. : 819 838-5877 – Sans frais : 1 866 838-5877 – Fax : 819 838-4646

adm@municipalitehatley.com – www.municipalitehatley.com

---

### **Pour être valide, toute demande doit:**

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

- être reçu au bureau de la municipalité au 2100, route 143 à Hatley au plus tard le **21 avril 2023**;

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

### **Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 4 avril 2023 :**

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir la demande et depuis au moins 6 mois au Québec ou être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires: être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale: toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 6 juin 2016, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

**Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.**

**Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité au 2100, route 143 à Hatley du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

---

4 avril 2023

André Martel, directeur général et greffier-trésorier



**Municipalité de Hatley**

2100, Route 143, Hatley (Québec) J0B 4B0

Tél. : 819 838-5877 – Sans frais : 1 866 838-5877 – Fax : 819 838-4646

adm@municipalitehatley.com – www.municipalitehatley.com

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné André Martel, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Hatley, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal de Hatley, du 4 avril 2023 au 21 avril 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat

Ce 4 avril 2023

André Martel, directeur général et greffier-trésorier